



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 20.02.2026
Visible par le public jusqu'au: 20.02.2027
Numéro de publication: UP04-0000007598

Entité de publication
Givaudan SA, chemin de la Parfumerie 5, 1214 Vernier

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Givaudan SA

Organisation concernée:
Givaudan SA
CHE-100.284.341
Chemin de la Parfumerie 5
1214 Vernier

Indications concernant l'assemblée générale:
19.03.2026, 10:30 heures, Palexpo – Route François-Peyrot 30,
CH-1218 Le Grand-Saconnex Genève

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation ci-dessous (pdf)

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2026



Jeudi 19 mars 2026
10h30 (ouverture des portes : 09h30)
Palexpo – Route François-Peyrot 30,
CH-1218 Le Grand-Saconnex Genève

Givaudan
Human by nature

Chers Actionnaires,

Alors que nous clôturons l'exercice 2025, marquant l'achèvement de notre cycle stratégique quinquennal «Committed to Growth, with Purpose», je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour ce que Givaudan a accompli. Malgré un environnement opérationnel complexe, nous avons réalisé une nouvelle année de solides performances financières et dépassé nos objectifs financiers sur l'ensemble de la période quinquennale. J'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Givaudan, ainsi qu'au Comité exécutif, pour leur engagement constant et leur leadership.

En 2025, Givaudan a enregistré une croissance des ventes sur une base comparable de 5,1 % et un flux de trésorerie disponible de CHF 1 053 millions, représentant 14,1 % des ventes. Ces résultats témoignent de la solidité de notre modèle d'affaires et de l'agilité de nos équipes pour répondre aux besoins de nos clients sur l'ensemble des marchés. Sur la période 2021-2025, nous avons poursuivi notre expansion dans les domaines de la nutrition et de la beauté, renforcé nos partenariats clients et fait progresser nos priorités en matière d'innovation, de digitalisation et d'excellence opérationnelle. En reconnaissance de ces réalisations et de notre engagement de longue date en faveur de la création de valeur durable, le Conseil d'administration a le plaisir de proposer un dividende de CHF 72 par action, marquant notre vingt-cinquième augmentation annuelle consécutive.

Nos engagements ESG sont demeurés au cœur de notre démarche de création de valeur à long terme. Nous avons atteint une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 et lancé de multiples innovations durables. Nous continuons d'appliquer les normes les plus élevées en matière de gouvernance et de transparence, en conformité avec les dernières réglementations suisses relatives aux rapports non financiers et climatiques. Notre collaboration avec les autorités de la concurrence dans le cadre de l'enquête sectorielle en cours illustre cet engagement constant en faveur de l'intégrité et de l'ouverture.

En août 2025, nous avons annoncé un plan de succession à la direction. Après plus de trois décennies passées chez Givaudan, dont 21 ans en tant que CEO, Gilles Andrier prendra sa retraite à la fin du mois de février 2026. Au nom du Conseil d'administration, j'exprime notre profonde gratitude pour son leadership visionnaire et sa contribution durable au succès de Givaudan. Nous sommes ravis d'accueillir Christian Stammkoetter en qualité de CEO à compter du 1er mars 2026, apportant une vaste expérience dans l'industrie mondiale des biens de consommation ainsi qu'un solide parcours dans l'animation des équipes, la promotion d'une croissance durable et la création de valeur à long terme pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Après près de 12 années au sein du Conseil d'administration, et en qualité de Président depuis 2017, je quitterai mes fonctions à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à venir. Ce fut un privilège de servir cette entreprise d'exception et ses collaborateurs. Le Conseil d'administration propose l'élection de Gilles Andrier en tant que Président, afin d'assurer la continuité et une transition harmonieuse. Tous les membres du Conseil d'administration se représenteront à l'élection, à l'exception de Tom Knutzen, qui se retirera. Le Conseil proposera également l'élection d'Ester Baiget Arnau, présidente et CEO de Novonesis, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration.

La succession au sein du Comité exécutif demeure également une priorité; tous les membres partant à la retraite seront remplacés par des dirigeants internes expérimentés, reflétant la solidité de notre vivier de talents.

Alors que Givaudan entre dans son cycle stratégique 2030, nous sommes solidement positionnés pour l'avenir, avec une équipe dirigeante forte, une stratégie claire et une culture fondée sur la créativité, l'innovation et le sens. J'adresse mes remerciements et ma reconnaissance à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires pour leur confiance et leur soutien, et demeure convaincu de la capacité de la Société à créer une valeur durable dans les années à venir.

Je me réjouis de vous rencontrer à l'Assemblée générale annuelle du 19 mars 2026.



Le Président
Calvin Grieder
Vernier, le 19 février 2026

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2025

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2025.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffres 3 et 4 du Code des obligations suisse (CO) et à nos statuts (les Statuts), l'Assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2025.

2. Approbation du Rapport sur les questions non-financières 2025

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport sur les questions non-financières 2025.

Explication : Conformément à l'article 964c, alinéa 1 CO, l'Assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le rapport sur les questions non-financières 2025.

3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du rapport de rémunération 2025.

Explication : Conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO, le Conseil d'administration soumet au vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires le rapport de rémunération 2025.

4. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice résultant du bilan	Tous les montants en CHF
Bénéfice reporté	43 364 549
Bénéfice de l'exercice	970 959 234
Total du bénéfice résultant du bilan	1 014 323 783
Proposition de distribution de CHF 72,00 brut par action	664 818 192
Transfert aux bénéfices reportés volontaires	300 000 000
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	964 818 192
Report à nouveau	49 505 591

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire en espèces de CHF 72,00 brut par action, imposable en Suisse. Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 25 mars 2026 (date de transaction en bourse ex-dividende : 23 mars 2026). Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour octroyer la décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. Elections

6.1 Réélection des administrateurs existants

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.1.1 M. Victor Balli

6.1.2 M. Louie D'Amico

6.1.3 Mme Ingrid Deltenre

6.1.4 Mme Sophie Gasperment

6.1.5 M. Roberto Guidetti

6.1.6 Mme Melanie Maas-Brunner

Les élections se font individuellement.

Explication : Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/about-givaudan/our-leadership#bod.

Notre Président, M. Calvin Grieder, ainsi que M. Tom Knutzen, ne se présenteront pas pour une réélection et se retireront donc du Conseil d'administration à la fin de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

6.2 Election des nouveaux membres du Conseil d'administration et du Président

Le Conseil d'administration propose d'élire :

6.2.1 M. Gilles Andrier

comme nouveau membre du Conseil d'Administration et comme Président pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Gilles Andrier a commencé sa carrière chez Accenture dans le domaine du conseil en gestion, avant de rejoindre Givaudan en 1993 en qualité de Contrôleur de la Division Parfumerie et d'Assistant du Chief Executive Officer. Il a par la suite occupé diverses fonctions, notamment celles de Head of Fragrance Operations aux États-Unis et de Head of Consumer Products en Europe. Il a été nommé Head of Fine Fragrances, Europe en 2001, avant de devenir Global Head of Fine Fragrances en 2003, puis Chief Executive Officer (CEO) de Givaudan en 2005. Gilles Andrier prendra sa retraite de ses fonctions de CEO de Givaudan à la fin du mois de février 2026 tout en demeurant disponible pour fournir des conseils en gestion et un soutien sur des projets stratégiques durant une période de transition jusqu'à la fin du mois d'août 2026.

Gilles Andrier exerce la fonction d'administrateur indépendant non exécutif de Maus Frères SA.

Il est titulaire de deux diplômes de master en ingénierie de l'ENSEEIH à Toulouse, France.

Gilles Andrier est de nationalité française, né en 1961.

Explication : Le Conseil d'administration est d'avis que l'élection de M. Gilles Andrier en tant que nouveau membre du Conseil d'administration et en qualité de Président est dans le meilleur intérêt de la Société, compte tenu de sa vaste expérience dans l'industrie des parfums et des arômes chez Givaudan ainsi que dans le domaine du management, ayant dirigé Givaudan en tant que CEO pendant 21 ans.

Dans l'hypothèse où Gilles Andrier serait élu Président, le Conseil d'administration a l'intention d'instaurer la fonction de Lead Independent Director (LID) et de nommer Sophie Gasperment en qualité de LID afin de renforcer davantage l'indépendance, la surveillance et la gouvernance du Conseil d'administration.

6.2.2 Mme Ester Baiget Arnau

comme nouveau membre du Conseil d'administration pour une durée de fonction s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Ester Baiget Arnau est une dirigeante internationale expérimentée, disposant d'une solide expérience commerciale et technique. Elle est Présidente et CEO de Novonesis et bénéficie de plus de 25 ans d'expérience à l'international dans des fonctions techniques et commerciales au sein des secteurs de la chimie, des biotechnologies et de l'industrie. Elle a conduit des transformations majeures, amélioré la rentabilité et posé des bases solides pour une croissance durable dans de multiples industries, et elle est reconnue par Forbes et Time Magazine comme une leader mondiale en matière de climat.

Outre ses responsabilités exécutives, Ester Baiget Arnau exerce plusieurs mandats internationaux dans les domaines de la durabilité et du leadership d'entreprise, notamment en qualité de membre du Conseil de surveillance d'AkzoNobel N.V., de membre du Conseil du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que de co-présidente de l'Alliance of CEO Climate Leaders du Forum économique mondial.

Ester Baiget Arnau est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie chimique ainsi que d'un MBA de l'Université de Tarragone, en Espagne.

Elle est de nationalité espagnole, née en 1971.

Explication : Le Conseil d'administration est d'avis que l'élection de Mme Baiget Arnau est dans le meilleur intérêt de la Société, compte tenu de sa grande expérience internationale en matière de leadership, de sa solide formation scientifique et de son parcours avéré dans la conduite de transformations, de la croissance et de la création de valeur durable.

Le Conseil d'administration considère Ester Baiget Arnau, en cas d'élection, comme membre indépendant du Conseil d'administration.

6.3 Election des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose l'élection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.3.1 M. Victor Balli (réélection)

6.3.2 Mme Ingrid Deltenre (réélection)

6.3.3 Mme Melanie Maas-Brunner (nouvelle élection)

Les élections se font individuellement.

6.4 Réélection du représentant indépendant des actionnaires

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 3 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour élire annuellement le représentant indépendant des actionnaires. M. Manuel Isler a confirmé qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

6.5 Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

KPMG AG

comme organe de révision pour l'exercice 2026.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 2, chiffre 2 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour élire l'organe de révision. KPMG AG a confirmé posséder l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

7. Votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

7.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 2 700 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration.

Le montant total maximal proposé a légèrement diminué par rapport à la période précédente en raison de la rémunération en prorata du Président pour la prochaine période. L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur l'approbation proposée concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

7.2 Rémunération du Comité exécutif

7.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2025)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 561 086 pour l'exercice 2025.

7.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2026 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 24 600 000 pour l'exercice 2026.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total de la rémunération variable à court terme et de la rémunération fixe et le montant total maximal de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif.

Le montant total proposé de la rémunération variable à court terme pour l'exercice 2025 est inférieur au montant approuvé pour l'exercice précédent, reflétant principalement l'application du cadre d'incitation

annuel aux résultats de performance réalisés en 2025.

Le montant total maximum proposé pour la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme représente une augmentation de CHF 8 100 000 par rapport au montant approuvé pour l'année précédente. Cette augmentation reflète principalement les dispositions transitoires liées aux changements à venir dans la composition du Comité exécutif, lesquels comprennent la nomination d'un nouveau Chief Executive Officer, la nomination d'un nouveau Head of Givaudan Business Solutions & IT, ainsi que l'élargissement du Comité exécutif afin d'y inclure le Chief Legal & Compliance Officer. En excluant ces effets transitoires ainsi que les modifications dans la composition du Comité exécutif, les niveaux de rémunération sous-jacents par fonction demeurent globalement conformes à ceux approuvés pour l'exercice précédent.

L'Annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur l'approbation proposée concernant les montants de la rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un formulaire d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Baslerstrasse 90, Postfach, 4601 Olten, Suisse.

Le Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2025 (qui inclut le rapport annuel et le rapport sur les questions non-financières), et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 (qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le rapport de rémunération 2025 ainsi que les rapports de l'organe de révision) sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre. Des versions imprimées du Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2025 sont disponibles sur demande.

Participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 4 mars 2026 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'admission en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 4 mars 2026, 17h00 au 19 mars 2026 inclus, aucune inscription donnant naissance à un droit de vote à l'Assemblée générale ne sera faite au registre des actions. Les actionnaires qui cèdent tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger leur carte d'admission déjà reçue.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire) sur la base d'une procuration écrite ou par le représentant indépendant des actionnaires.

M. Manuel Isler, avocat, c/o BMG Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant des actionnaires au sens de l'article 689c CO. La procuration remplie et signée doit être transmise au registre des actions (Computershare Schweiz AG) par l'actionnaire. Dans la mesure où vous ne donnez pas

au représentant indépendant des actionnaires une instruction spécifique, il votera en faveur des propositions du Conseil d'administration sur les points publiés, tant pour les points inscrits à l'ordre du jour que pour les propositions non annoncées et les nouveaux points de l'ordre du jour.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant indépendant des actionnaires une procuration électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 17 mars 2026. Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Si vous choisissez de vous faire représenter par une autre personne, la procuration dûment remplie et signée, accompagnée de votre carte d'admission, doit être envoyée directement à l'adresse de votre représentant désigné, ou vous pouvez autoriser votre représentant désigné sur la plateforme d'actionnariat en ligne gvote (www.gvote.ch). Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures,

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration :



Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 19 février 2026

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (points 7.1 et 7.2)

Selon l'article 735 CO Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration au vote contraignant des actionnaires.

Sur cette base et conformément au CO et à nos Statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires⁽¹⁾ :

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2027;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2025); et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2026).

En outre, le Conseil d'administration soumet le rapport de rémunération 2025 à un vote consultatif conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO (point 3 de l'ordre du jour).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions permettant d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires.

La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le rapport de rémunération 2025 (pages 35 à 60 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

⁽¹⁾ Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 7.1)

Le montant proposé de CHF 2 700 000 est payable au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités jusqu'à CHF 1 300 000; et
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont octroyées aux membres du Conseil d'administration.

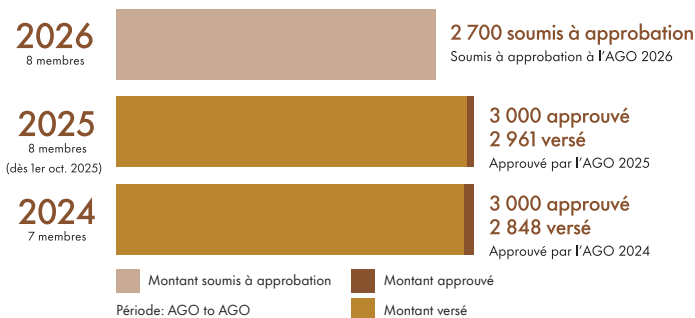
Givaudan a versé des montants dans les limites des plafonds approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Cette année, le montant total maximal relatif à la rémunération du Conseil d'administration proposé à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire a légèrement diminué par rapport à la période précédente. Le montant proposé suppose que tous les administrateurs soient réélus et nouvellement élus, respectivement, comme proposé par le Conseil d'administration, et il est prévu que le Président ne reçoive qu'un montant au prorata à partir de septembre 2026 pour la période (complète) de fonction, compte tenu des droits à rémunération dont il bénéficie encore au titre de son ancienne fonction de Chief Executive Officer de Givaudan jusqu'à la fin du mois d'août 2026.

Le montant proposé reflète en outre que le Lead Independent Director (LID) percevra un honoraire aligné sur celui du Vice-Président, reconnaissant l'importance de cette fonction en matière de gouvernance, sans modifier la structure globale de la rémunération du Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2024 et les montants effectivement versés ou à payer.

Tous les montants de rémunération en KCHF



Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le rapport de rémunération 2025 (pages 35 à 60 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 7.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2025); et
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2026).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants dans les limites des montants maximaux approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2025) (point 7.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé pour 2025 est de CHF 4 561 086. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2025, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable⁽²⁾ et 50% à la marge EBITDA.

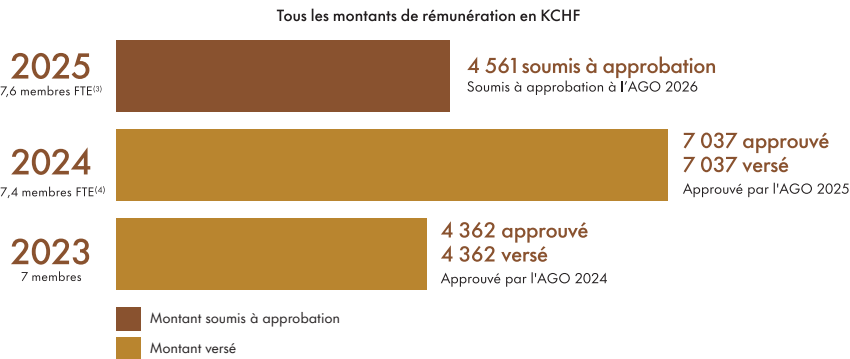
⁽²⁾ La croissance des ventes sur une base comparable exclue les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2025, Givaudan a de nouveau enregistré de solides résultats financiers, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 5,1% et la marge EBITDA était à 23,4% (24,2% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 111% du montant cible au Chief Executive Officer et une moyenne de 109% aux autres membres du Comité exécutif (rémunération 2024: 179% (CEO) et rémunération moyenne de 179% de la rémunération cible (autres membres du Comité exécutif)).

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2025, veuillez consulter le rapport de rémunération 2025 (pages 42 à 43 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

La baisse du montant total de la rémunération variable à court terme pour l'année écoulée par rapport à 2024 reflète principalement l'application du cadre d'incitation annuel aux résultats de performance pour 2025.

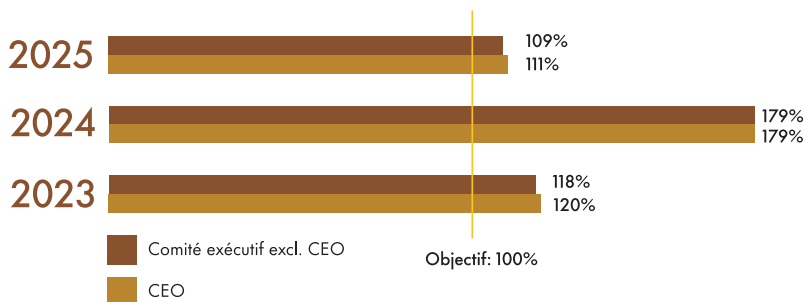
Le tableau ci-dessous montre le détail des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2024 et les montants effectivement versés ou à payer.



⁽³⁾ En raison des nouvelles nominations au sein du Comité exécutif et des périodes transitoires correspondantes liées à la transmission des fonctions respectives en 2025 (fonction de CFO en fin de janvier 2025, et fonction de Président du Taste & Wellbeing en fin septembre 2025), la rémunération versée au titre de 2025 incluait 7,6 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE).

⁽⁴⁾ En raison de la nouvelle nomination au sein du Comité exécutif et de la période transitoire correspondante liée à la transmission de la fonction de CFO en 2024, la rémunération versée au titre de 2024 incluait 7,4 membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en équivalent temps plein (FTE).

Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2025 et lors des trois dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2026 – « PSP ») (point 7.2.2)

Le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2026 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire cette année est de CHF 24 600 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 10 800 000, incluant le salaire de base, les prestations de retraite et d'autres avantages;
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP);
et
3. une attribution de primes de remplacement («replacement awards») allant jusqu'à CHF 4 100 000 au nouveau Chief Executive Officer.

L'augmentation proposée montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2026 de CHF 8 100 000 par rapport à l'année fiscale 2025 résulte principalement des facteurs suivants:

- Modifications et élargissement de la composition du Comité exécutif, y compris la nomination d'un nouveau Chief Executive Officer, d'un nouveau Head of Givaudan Business Solutions & IT, ainsi que la nomination d'un Chief Legal & Compliance Officer en tant que

nouvelle fonction au sein du Comité exécutif. Ces changements entraîneront une augmentation du nombre de membres du Comité exécutif, passant actuellement de 7 à 8 membres, ainsi que des chevauchements temporels de droits à rémunération durant les périodes transitoires;

- Des attributions non récurrents de primes de remplacement octroyées au nouveau Chief Executive Officer afin de compenser les éléments de rémunération de son ancien employeur qui ont été annulée du fait de sa nomination en tant que Chief Executive Officer de Givaudan.

En excluant les facteurs transitoires et les éléments non récurrents, le cadre de rémunération sous-jacent ainsi que les niveaux de rémunération budgétés des membres du Comité exécutif demeurent globalement stables, sur une base normalisée, entre 2025 et 2026.

Des informations complémentaires relatives à ces éléments de rémunération seront incluses dans le rapport de rémunération 2026, lequel sera soumis aux actionnaires pour un vote consultatif lors de l'Assemblée générale annuelle 2027.

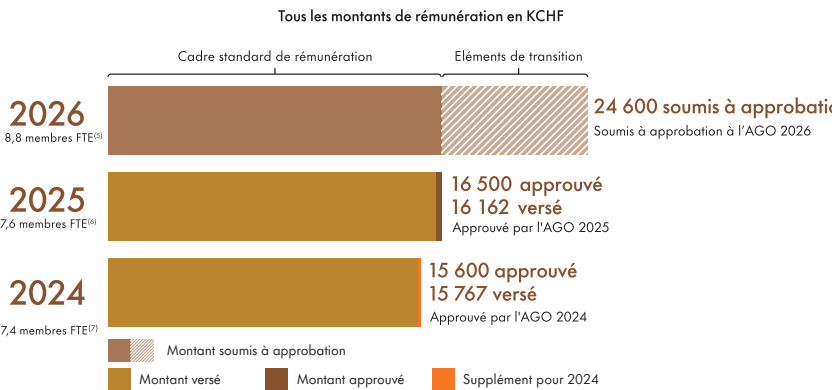
Les primes PSP représentent toujours une part importante (42%) de la rémunération totale des membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2026 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance à la date d'acquisition des droits (vesting).

Le PSP 2022 a été versé (vested) le 15 avril 2025 à un taux de 91% du montant cible. Cela reflète une performance supérieure aux objectifs de flux de trésorerie et de croissance relative des ventes, une performance cible à l'objectif de représentation des ressortissants des marchés à forte croissance dans les postes de direction, mais une performance inférieure aux objectifs de la diversité des cadres supérieurs, en matière de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre et de sécurité des employés.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le rapport de rémunération 2025 (pages 35 à 60 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2025 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

Le tableau suivant présente le détail des montants maximaux des rémunérations fixes et variables à long terme soumis à l’approbation des actionnaires depuis l’Assemblée générale ordinaire 2024 et les montants effectivement versés ou à payer.

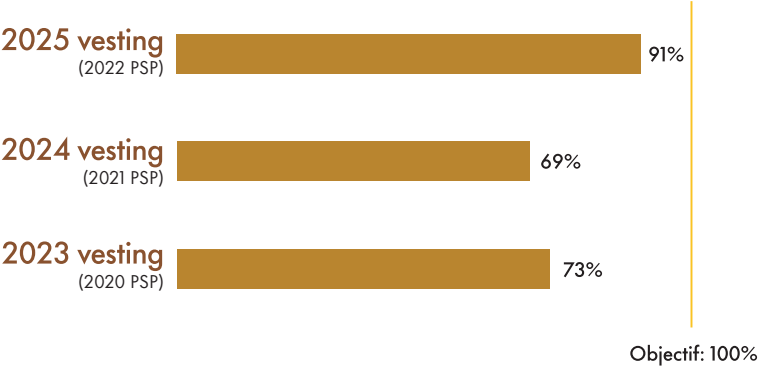


(5) En raison des éléments transitoires (l’attribution de prime de remplacement (replacement awards) octroyée au nouveau CEO ainsi que les périodes transitoires liées à la transmission des fonctions respectives découlant de la nomination du nouveau CEO et du nouveau Head of GBS & IT) ainsi que de l’élargissement du Comité exécutif afin d’y inclure le nouveau Chief Legal & Compliance Officer, la rémunération versée au titre de 2026 comprendra l’équivalent de 8,8 membres actuels et anciens du Comité exécutif à plein temps (FTE).

(6) En raison des nouvelle nominations au sein du Comité exécutif et des périodes transitoires correspondantes liées à la transmission des fonctions respectives en 2025 (fonction de CFO jusqu’à la fin du mois de janvier 2025 et fonction du Président du Taste & Wellbeing jusqu’à la fin du mois de septembre 2025), la rémunération versée au titre de 2025 comprenait l’équivalent de 7,6 membres actuels et anciens du Comité exécutif à plein temps (FTE).

(7) En raison de la nouvelle nomination au sein du Comité exécutif et de la période transitoire correspondante liée à la transmission de la fonction de CFO en 2024, la rémunération versée au titre de 2024 comprenait l’équivalent de 7,4 membres actuels et anciens du Comité exécutif à plein temps (FTE). Conformément à l’article 27 des Statuts, une partie de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du membre nouvellement nommé a été versée à titre de montant supplémentaire.

Le tableau ci-dessous résume l'historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des trois dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via www.gvote.ch, la plateforme dédiée aux actionnaires

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Via le portail des actionnaires gvote, vous avez la possibilité de donner procuration à votre représentant ou au représentant indépendant et de lui donner des instructions par voie électronique.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le portail des actionnaires gvote, nous vous prions d'ignorer le présent courrier.

Si vous souhaitez utiliser gvote, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription. Comme alternative aux étapes 1 et 2, vous pouvez également scanner le code QR et vous serez directement connecté.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez dès à présent commander votre carte d'admission ou autoriser tout autre représentant ou le représentant indépendant à exercer vos droits de vote.
5. Cliquez sur « Confirmer la sélection », pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au représentant indépendant au titre de l'Assemblée générale ordinaire 2026 jusqu'au 17 mars 2026, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur gvote que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00).



Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750